

I. II. IV. VI.

AVIS DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville du Puy-Sainte-Réparate, avenue des anciens combattants , 13610, Le Puy-Sainte-Réparate, F,
Téléphone : (+33) 4 42 61 82 36, Courriel : dgs@mairie-lepuysaintereparate.fr, Fax : (+33) 4 42 61 95 87,
Code NUTS : FR82

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ville-lepuysaintereparate.fr/>
Adresse du profil acheteur : <http://www.klekoon.com>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse
: <http://www.klekoon.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : <http://www.klekoon.com>
au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Délégation de service public pour la gestion de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Numéro de référence : 2017 DSP ALAE ALSH

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Délégation de service public

Descripteur principal : 92331210

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) **Description succincte** : La prestation déléguée comporte l'ensemble des missions de service public afférentes à la gestion des activités périscolaires (identifiées sous le sigle ALAE) des enfants scolarisés de 3 à 12 ans (deux écoles élémentaires et une école maternelle) et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH les mercredis et vacances scolaires, capacité actuelle de 100 places) des enfants de 3 à 17 ans.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour un seul lot

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) **Intitulé** : lot unique

II.2) DESCRIPTION

Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Délégation de service public

Code CPV principal : 92331210

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR82|

Lieu principal d'exécution : Commune du Puy-Sainte-Réparate

II.2.4) Description des prestations : Le délégataire devra : - gérer les activités périscolaires et l'ALSH aux plans administratif et éducatif au mieux des intérêts des usagers (épanouissement et bien-être des enfants) et de la collectivité dans le respect de l'ensemble des dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que d'encadrement des enfants. - assurer le fonctionnement des activités périscolaires et de l'ALSH les mercredis et vacances scolaires (de 7h30 à 18h30). Le délégataire devra établir et suivre un projet d'établissement conforme et cohérent avec les objectifs définis par les élus de la commune dans le Projet Educatif Territorial (PEDT), et mettre en œuvre les moyens ludiques et pédagogiques pour les atteindre, en accordant une place importante au partenariat avec la vie associative locale. Il devra assurer la continuité du service public ainsi que le principe d'égalité d'accès à ce service public. L'ensemble des charges inhérentes au fonctionnement général et à l'entretien sera supporté par le délégataire.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 24

Début : 1.e.r septembre 2017 - Fin : 31 août 2019

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Offre à adresser sous pli recommandé avec avis de réception ou remettre contre récépissé au secrétariat de Monsieur Le Maire aux jours et heures d'ouverture à l'adresse suivante : Mairie du Puy Sainte Réparate –Avenue des Anciens Combattants – 13610 Le Puy Sainte Réparate Les plis devront porter la mention "Délégation de service public – ALAE et ALSH– Ne pas ouvrir" Les candidats peuvent également transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.klecoon.com En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : a) Situation juridique - Lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager le candidat - Déclaration du candidat signée qui identifie l'entreprise, sa forme juridique, son capital social, les personnes habilitées à pouvoir engager l'entreprise, les qualifications et/ou certificats éventuels de l'entreprise - Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (modèle K bis) ou équivalent étranger, ou les statuts de l'association le cas échéant - Certificats délivrés par les autorités compétentes justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2016 ; ou, à défaut, une attestation sur l'honneur justifiant la situation fiscale et sociale du candidat au 31 décembre 2016 - Déclaration sur l'honneur que le candidat : - N'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-2, L 8251-1, L 8231-1 et L 8241-1 et suivants du Code du travail - N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir - N'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire sans habilitation à poursuivre son activité et le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en situation de redressement judiciaire - Respecte l'obligation d'emploi des travailleurs

III.1) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

handicapés prévue à l'article L 5212-1 et suivants du Code du travail - Que son activité a été réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1, L 143-5 et L 1221-13 et suivants Code du travail - Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle

III.1.2) **Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) **Informations sur les concessions réservées**

III.2) **Conditions liées à la concession**

III.2.1) **Information relative à la profession**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) **Conditions d'exécution de la concession : La convention qui liera la Commune au prestataire choisi sera une convention de délégation de service public, régie par les articles L.1411-1 et suivants du CGCT, de type " affermage ". La rémunération du délégataire sera constituée des recettes provenant des usagers, de la participation de la CAF, des subventions publiques ou privées, d'une participation de la Commune, le cas échéant en contrepartie des contraintes de service public. Le délégataire exploitera les services délégués à ses risques et périls. La présente convention ne mettra pas à la charge du prestataire le versement d'une quelconque redevance.**

III.2.3) **Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

III.2.4) **Concession éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) **DESCRIPTION**

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

IV.2) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.2.2) **Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres**

8 mars 2017 - 12:00

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) **RENOUVELLEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) **INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

La facturation en ligne sera acceptée

VI.3) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Mairie du Puy-Sainte-Réparate, Direction générale des services - tél. 04.42.61.82.36 – dgs@mairie-lepuy-saintereparate.fr

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation :**

VI.4.3) **Introduction de recours :**

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

VI.1) RENOUELEMENT

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

25 janvier 2017